

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	25 (1953)
Heft:	5: Numéro spécial édité à l'Occasion de l'assemblée générale de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, Genève, 6-7 juin 1953
Artikel:	Le développement de Genève
Autor:	Martin, Ernest
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-124190

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

possibles dans des quartiers à transformer, mais on peut dire que par ses nouveaux ensembles de grandes maisons collectives, Genève a créé des cités-jardins à une échelle inconnue dans les autres villes suisses.

Psychologie des maisons collectives.

La maison collective genevoise compte souvent de vingt à quarante appartements. L'immeuble reste ouvert jour et nuit, et chaque locataire considère sa porte palière comme étant sur rue. Cette conception du logement crée un sentiment d'indépendance qui n'existe dans nulle autre ville ; il est fréquent de rencontrer dans l'immeuble des personnes inconnues que l'on ne salue pas toujours, et qui sont peut-être des voisins d'escalier.

Ajoutez à cela le caractère réservé des autochtones, et la présence de nombreux étrangers, et vous aurez un peu l'image de la Tour de Babel...

Cependant, il faut convenir que l'organisation collective de ces grands immeubles en est à ses débuts ; il n'y a encore ni restaurant, ni service domestique, ni crèche pour enfants, etc., bref, aucun des avantages que devraient comporter les possibilités d'un ensemble important de locataires.

Et la maison familiale ?

Les familles avec de nombreux enfants ne se trouvent pas à l'aise dans ce genre d'appartements. Pour cette catégorie de locataires, il n'y a que très peu de logements dans de petits bâtiments de trois ou quatre étages, car cette forme intermédiaire entre la maison à une famille et à multiples appartements est peu répandue à Genève.

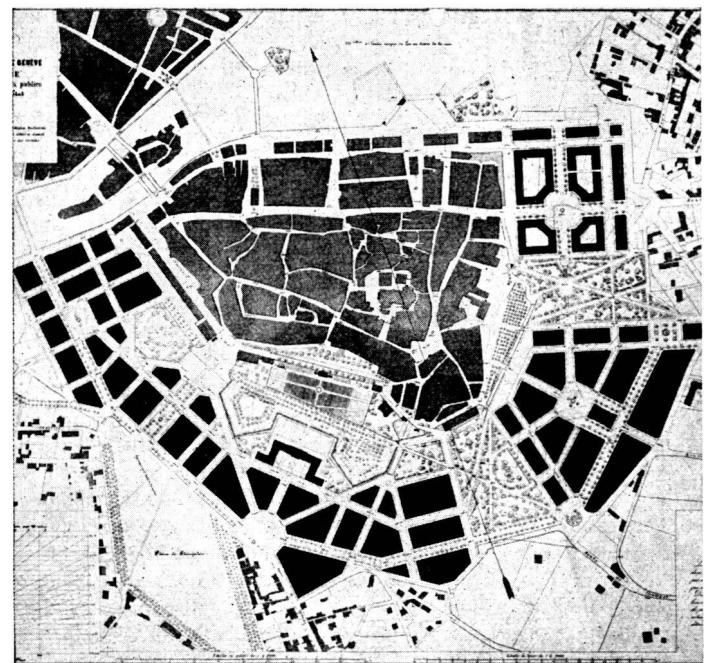
Il reste donc la maison familiale. Malheureusement, l'ambiance générale est hostile à l'habitation familiale modeste. Les oppositions légales semblent d'ailleurs rendre la construction de maisonnettes en rangées pratiquement impossibles depuis la révision de la loi sur les constructions. Il est vrai que ces dispositions

Suite en page 33.



Groupe de Beaulieu. Immeuble « Graphis II », 1950, Fr. Jenny, arch. et Honegger, frères, ing. et arch., au fond l'immeuble de « Graphis I ».

Projet d'aménagement des terrains de fortifications de Genève, Département des Travaux publics, approuvé en 1854.



LE DÉVELOPPEMENT DE GENÈVE

par Ernest Martin, architecte

La destinée de Genève, comme ville de caractère international, s'est manifestée à plusieurs reprises au cours de son histoire.

Dotée par la nature d'une situation privilégiée à l'extrémité du lac Léman, étape importante de la grande voie nord-sud de l'Europe occidentale qui traverse le Plateau suisse, Genève, occupée par Jules César lors de la conquête des Gaules pour fermer aux hommes du Nord la route du Midi, devint une citadelle de Rome à l'une des extrémités de l'Empire. Sa première mission fut latine à la limite de deux mondes.

Le moyen âge voit apparaître Genève comme une ville d'Eglise. Les routes commerciales qui la desservent en font aussi un centre économique important caractérisé par ses foires.

Au XVI^e siècle, elle chasse son dernier évêque et le peuple genevois souverain embrasse la Réforme. Genève devient alors le bastion le plus avancé vers le sud du monde protestant qui s'étend dans toute la

partie septentrionale de l'Europe. Elle a son front tourné vers le Midi. Petite ville indépendante et souveraine, elle devient la métropole d'une grande idée et de ce fait cité européenne.

Puis, au lendemain de la Réformation, Genève est la cité du refuge des libertés individuelles opprimées ; elle lutte pour son indépendance politique et pour la cause protestante. Petite ville de douze mille habitants, enfermée dans ses remparts, maîtresse d'un territoire minuscule et de plusieurs tenants, Genève surélève ses maisons pour recevoir ceux que l'Europe protestante, en partie persécutée, envoie à l'Académie de Calvin dont les maîtres illustres entretiennent un foyer de vie morale et de culture qui rayonne au loin.

A la fin du XVIII^e siècle, après des périodes de troubles intérieurs, lorsque, par l'annexion française, Genève perdit son indépendance, on aurait pu croire sa destinée accomplie. Bien au contraire, Genève, foyer de culture et centre de pensée, s'est relevée.

Les étroites limites de son canton, à peine suffi-

sant pour répondre aux besoins de son existence économique, ont été fixées lors de son entrée dans la Confédération suisse. Genève, *canton suisse*, n'est plus dominé comme aux siècles précédents par le souci de l'indépendance menacée, mais il conserve sa tradition de dévouement à un grand idéal.

Au XX^e siècle, grâce au privilège de la neutralité suisse, Genève devint le siège de la Société des Nations et de très nombreuses institutions internationales qui lui donnèrent un essor nouveau pendant la période de dépression économique qui suivit la guerre de 1914-1918.

Des aménagements furent créés à cette époque pour répondre aux besoins des institutions nouvelles qui venaient s'établir à Genève. Puis l'année 1939, qui vit partir la plupart de nos hôtes, plaça Genève dans une situation difficile. Sa destinée de ville internationale était-elle brusquement terminée, ou pouvait-on espérer, à l'issue du conflit mondial, voir se reformer à Genève un centre international ?

Les plans d'urbanisme et les projets qui ont été établis pendant la guerre, en vue de diriger et d'orienter le développement futur de Genève, devaient-ils compter avec optimisme sur le facteur international et toute l'activité qu'il pouvait apporter à Genève ?

Il ne semblait pas possible qu'une cité, dont l'histoire est faite de hauts et de bas extrêmes, et qui a su conserver, à travers ses moments les plus difficiles, un esprit de qualité universelle, puisse perdre l'héritage qui fit sa renommée mondiale.

L'année 1946, qui fut marquée par la reprise du Palais de la S. d. N. par l'O. N. U. et par l'installation à Genève du centre européen et de nombreuses conférences internationales, confirma la mission internationale de Genève.

Genève, ville de 140 000 habitants, au centre d'un canton minuscule, est entourée d'une ceinture de frontière étrangère qui se développe sur plus de 100 kilomètres et dont le point le plus éloigné n'est guère qu'à une quinzaine de kilomètres du centre de la ville et les points les plus rapprochés, au N.-E. et au S.-E., à 4 et 5 kilomètres seulement. Elle est rattachée à la Suisse par une étroite bande de territoire qui ne comporte que 7 kilomètres de frontière cantonale commune.

Ces deux facteurs, proximité des frontières politiques et exigüité du territoire, sont deux éléments essentiels à retenir dans l'étude d'un plan de développement de la ville de Genève.

Il s'agit donc, dans une étude de cette nature, compte tenu du caractère et de la tradition internationale de Genève, de rechercher au-delà des limites administratives de la ville et des limites politiques du canton, tous les éléments capables d'influencer le développement de l'agglomération genevoise pour les concrétiser dans des études et des projets, qui ne pourront se réaliser que si les circonstances ou des décisions prises au-delà de nos étroites limites politiques le permettent.

Le problème des grandes voies de communication, tant économiques que touristiques, qui pourraient emprunter pour quelques kilomètres le territoire genevois sont caractéristiques à ce point de vue. Ce sont des courants qu'il faut rechercher au loin. Certains existent, mais d'autres sont susceptibles de se créer par de judicieuses entreprises ; nous pensons en particulier à la route Blanche, de Paris à Turin par le tunnel du Mont-Blanc, route des Alpes ouverte toute l'année, dont Genève serait une étape importante. Nous pensons aussi à la voie navigable du Rhône qui aboutirait à Genève pour se prolonger et

se raccorder aux réseaux navigables du Nord par le canal transhelvétique.

De telles réalisations, dont Genève bénéficierait largement du point de vue économique, échappent presque totalement à son influence, mais les plans de développement de la ville doivent ménager toutes les possibilités de réalisation de tels projets.

Dans le domaine des institutions internationales, avec tout ce qu'elles entraînent avec elles, le problème pour l'urbaniste genevois est de même nature ; il faut être prêt à recevoir des institutions, des services ou des conférences importantes, qui auront décidé au loin, pour des raisons variées, d'établir leur siège à Genève.

Le territoire étant exigu et la place disponible restreinte, il faut placer l'essentiel à la bonne place tout en ménageant des possibilités pour toutes les réalisations éventuelles que l'on peut pressentir. Ces études doivent aussi tenir compte du caractère et de la structure de la ville et du canton, et mettre en valeur ce qui en fait le charme et la beauté.

Un des points importants a été de montrer que Genève pouvait s'agrandir et permettre la résidence de 200 000 habitants tout en gardant son caractère et une importance qui ne sera disproportionnée ni avec le site, ni avec le territoire du canton.

Les activités internationales représentent un pourcentage relativement faible de la population genevoise. L'étude de la répartition de la population et de son activité a démontré que, même dans une ville comme celle qui nous intéresse, plus de 60 % de la population active travaille dans l'industrie et le commerce. Il fallait donc trouver des zones industrielles, car les zones actuelles sont insuffisantes en surface pour les besoins futurs et, si l'on veut respecter l'esthétique de la ville, certaines zones industrielles ne devront pas s'étendre et devront même disparaître.

Seule la plaine de la Praille, au S.-E. de la ville, était disponible à cet effet et permettait de mettre à disposition de l'industrie des surfaces de terrain desservies par voies ferrées qui, réservées à des industries moyennes et légères, étaient proportionnées à une ville de 200 000 habitants.

D'autre part, un périmètre a été tracé pour fixer les limites maxima de la ville. Il correspondait à des limites naturelles et réservait à l'extérieur des zones d'habitation périphériques moins denses, des quartiers de villas dont quelques-uns s'étendent jusqu'à la frontière et, au-delà, des zones agricoles et maraîchères nécessaires.

L'étude de la répartition de la population à l'intérieur de ce périmètre a été faite sur la base des densités à la suite d'une étude très approfondie de différents quartiers existants. Compte tenu de tous les espaces à résérer pour des destinations diverses, des parcs et des surfaces occupées par des bâtiments publics, et en admettant tant pour les quartiers existants à rénover que pour les quartiers neufs des densités ne dépassant pas 350 habitants à l'hectare, la zone urbaine ainsi délimitée pourra facilement recevoir les 200 000 habitants dont il vient d'être parlé. Il convenait encore de ménager une soupape pour éviter que, lors d'une crise de croissance, Genève ne déborde fâcheusement au-delà des limites judicieusement fixées par son extension.

Il semble ainsi possible de conserver à Genève sa physionomie particulière et de lui accorder des possibilités d'essor économique assez larges tout en respectant son caractère.

Genève a su reconquérir sa place de cité internationale, elle doit maintenant la conserver.

E. Martin.

CITÉS VIEUSSEUX - VILLARS - FRANCHISES
SIEDLUNGEN VIEUSSEUX - VILLARS - FRANCHISES



Vue générale des dernières étapes de construction.
Gesamtansicht der letzten Baustufen.

Un bâtiment de la première étape de Villars, vu du sud-est. Ernest Martin, architecte. (Photos Albert Grivel.)
Ein Gebäude der ersten Baustufe der Siedlung Villars; Ansicht von Südosten. Architekt: Ernest Martin.

